



CHRONOTIME, ou la schizophrénie ambiante !

Le 31 janvier 2024, l'ensemble des salarié.es ST France recevait ce message :

« Certains types d'anomalies peuvent bloquer le calcul des temps de travail des jours suivant l'anomalie (calcul d'éventuelles heures complémentaires / supplémentaires / CRVA...), aussi vous vous remercions de vérifier / compléter / corriger vos compteurs dans Chronotime.

Ces anomalies n'ont aucun impact sur votre paie mais nécessite une correction pour assurer la fiabilité des temps dans nos outils. »

Tout juste 9 mois plus tard, le 30 septembre 2024, l'ensemble des salarié.es ST France a reçu ce message :

« L'outil Chronotime vous permet de déclarer votre temps de travail et être alerté en cas d'anomalie. Vous êtes acteur de votre décompte de temps de travail et il est important que vous vous assuriez que vos déclarations soient à jour dans l'outil.

A compter du 30 septembre 2024, des mails automatiques vont être envoyés pour toutes les « anomalies bloquantes » non-traitées depuis au moins 7 jours (délai afin de vous laisser le temps d'analyser et gérer la situation, éventuellement avec l'aide de votre manager). **A défaut, cela impactera les éléments de paie.** »

La CGT interpelle la Direction et demande l'engagement qu'aucun retrait sur salaire n'ait lieu en cas d'anomalie et sûrement pas dans un délai aussi contraint.

Nous rappelons que les remontées de badgeage dans l'outil ne sont pas instantanées et nécessitent encore plusieurs jours parfois pour être visibles dans le système. Que durant ce laps de temps, la ou le salarié.e peut tomber malade, ou partir en Congés et ne pourra donc pas traiter les anomalies qui interviendraient entre temps. Le manager peut également avoir besoin de temps pour traiter les anomalies.

La CGT refuse que la Direction fasse supporter les imperfections du système qu'elle a choisi unilatéralement dans la précipitation, et qui aujourd'hui livre ses limites. La CGT avait alerté la Direction lors du déploiement de cet outil, qu'il fallait prendre le temps, quitte à reporter la mise en place du système de quelques semaines. Mais la Direction a préféré confondre vitesse et précipitation, plutôt que laisser la maturité suffisante à un déploiement concerté et au plus proche des besoins du terrain.

La CGT refuse également que le poids des limites de l'outil soit reporté sur des managers (parfois basés à l'étranger), et déjà suffisamment sursollicités par des tâches administratives.